

Relevé de Décisions du CA de l'AVF **Du jeudi 26 septembre 2024 à la Longère**

Décision N° 1

Le nombre insuffisant d'inscriptions à la Belote ne permet pas de redémarrer l'activité. Le CA valide la non reconduction de la Belote pour la saison 2024-2025.

Décision N° 2

Pour les après-midis et soirées festifs de l'AVF, le CA valide que tout adhérent pourra être accompagné d'une personne non adhérente, celle-ci devra alors s'acquitter d'un tarif adapté.

En cas de places limitées, la personne non adhérente ne sera pas prioritaire par rapport aux adhérents.